

2020

Les aides des collectivités en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Quels dispositifs d'aide sont mis en place par les collectivités pour favoriser les travaux d'amélioration des logements ?

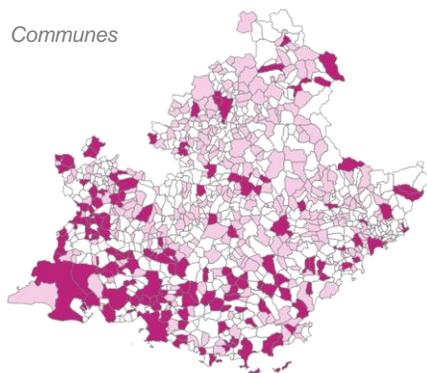


Cette enquête a pour objectif de recenser de manière la plus exhaustive possible les dispositifs d'aide (subventions, prêts à taux avantageux, avantages fiscaux, etc.) en faveur des travaux d'amélioration des logements des particuliers mis en œuvre par les collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

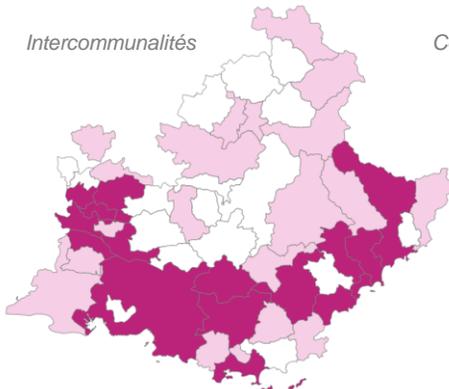
213 dispositifs d'aide,
portés par **165 collectivités,**
ont été recensés en 2020.

Ce recensement a permis d'identifier 165 collectivités qui proposent au moins un dispositif d'aide en faveur des travaux d'amélioration des logements en 2020, soit 33% des 506 collectivités ayant répondu à l'enquête. Il s'agit de 142 mairies et de 16 intercommunalités, ainsi que des 6 Conseils Départementaux et du Conseil Régional (qui n'apparaît pas sur les cartographies ci-dessous).

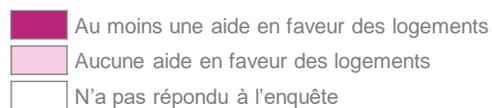
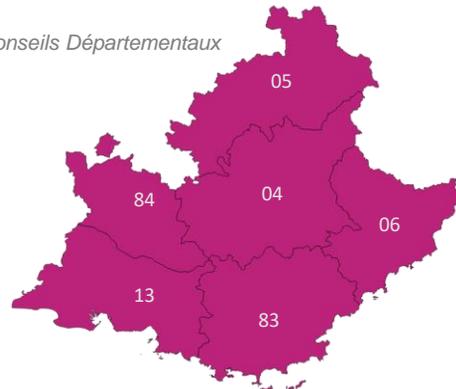
Communes



Intercommunalités



Conseils Départementaux



Part des répondants proposant au moins une aide :

- 31% des Communes
- 16% des Communauté de Communes
- 100% des Conseils Départementaux et le Conseil Régional
- 71% des Communautés d'Agglomération / Métropoles

En comparaison, plus de 220 dispositifs d'aide, portés par 180 collectivités, avaient été identifiés lors des enquêtes de 2018 et 2019, pour un nombre similaire de répondants. Le taux de pénétration des dispositifs d'aide est donc en légère baisse en 2020 par rapport aux deux années précédentes, mais cela peut s'expliquer par la conjoncture particulière de cette année.

Le taux de réponse (plus de 50% des collectivités de la région ont participé à cette enquête en 2020) reste néanmoins satisfaisant, au regard notamment des premières vagues d'enquête (88 dispositifs d'aide avaient par exemple été identifiés lors de la première enquête de 2013).



50% des dispositifs concernent le ravalement de façade ou la rénovation de toiture

Pour chaque dispositif d'aide renseigné, il est demandé à la collectivité de préciser les travaux éligibles. Cette analyse a permis de classer les différents dispositifs en **6 catégories** ; une septième regroupe les aides atypiques (*installation de clôtures phoniques, subventionnement d'un AMO pour accompagner les ménages et/ou les copropriétés jusqu'au travaux, etc.*).

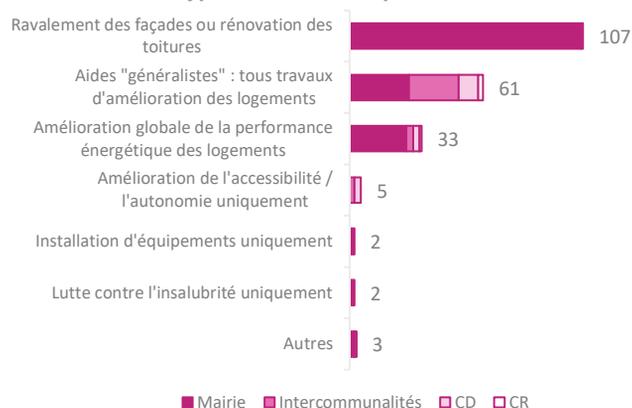
- **61** dispositifs – soit 29% des aides recensées – peuvent être considérées comme « **généralistes** », tous les travaux participant à l'amélioration des logements étant éligibles (*que cela concerne des travaux d'isolation, d'aménagement, d'accessibilité, d'embellissement ou le changement d'un équipement de chauffage*).

Les autres dispositifs sont plus spécifiques et concernent une ou plusieurs actions bien précises :

- **107** dispositifs d'aides concernent le **ravalement de façade**, dont **11** intègrent également des travaux de **rénovation de toiture**. Ces aides sont portées quasi-exclusivement par des mairies (*seule la Communauté de Communes Provence Verdon propose une telle aide au nom d'une intercommunalité*), en grande majorité rurales, ce qui leur permet de rénover et d'améliorer leurs centres anciens.

- **33** dispositifs visent spécifiquement l'**amélioration énergétique** des logements, en soutenant soit des travaux d'isolation (*murs, combles, ouvertures*), soit des travaux de rénovation énergétique globale (*permettant d'atteindre une performance énergétique prédéfinie*). Ces travaux peuvent être accompagnés par une aide au changement d'équipement de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire par un système plus performant (*pompe à chaleur, chauffe-eau solaire, chaudière à bois, etc.*). Ces dispositifs sont portés par toute type de collectivité (*de la mairie rurale au conseil Régional*). À noter que 18 de ces 33 dispositifs intègrent également le ravalement des façades et/ou la rénovation des toitures.
- Les dispositifs d'aide **spécifiques**, destinés **exclusivement** aux changements d'équipements, aux travaux visant à améliorer l'accessibilité/l'autonomie ou à lutter contre l'insalubrité sont rares.

Répartition des dispositifs par type de travaux soutenus et par type de collectivité, porteur



93% des dispositifs recensés sont des subventions

En dehors des subventions, les autres dispositifs d'aide recensés sont :

- Une **exonération fiscale** pour inciter les particuliers à engager des travaux d'isolation. Elle a été mise en place par **2 mairies** : Correns (83) et Pertuis (83). Il s'agit d'une exonération sur la part communale de la taxe foncière pour les particuliers engageant ces travaux.
- Des soutiens non financiers mais techniques, pour accompagner, conseiller et faciliter le parcours du particulier dans ses travaux de rénovation. On en recense **douze** dans la région, portés par **2 intercommunalités et 10 mairies**.

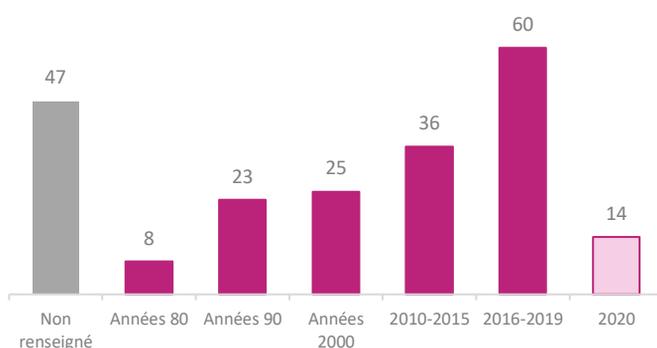
34% des dispositifs recensés ont été mis en place avant 2010

Il s'agit principalement des aides des petites communes en faveur du ravalement de façade. Certains dispositifs datent même des années 1980.

À l'inverse, les aides en faveur de l'amélioration énergétique et de lutte contre l'insalubrité apparaissent en majorité dans les années 2010.

- *La proportion d'aides « récentes » (mises en place dans les années 2010) a logiquement tendance à augmenter au fil des enquêtes.*

Années de mise en place des dispositifs recensés



Une enveloppe globale qui se maintient

La CERC PACA estime que les 165 collectivités ayant renseigné avoir mis en place un ou plusieurs dispositifs d'aide ont mobilisé **entre 19 et 35 M€* en 2020** pour soutenir les travaux d'amélioration des logements des particuliers, une somme globalement stable par rapport à 2019.

De cette enveloppe globale, entre 3,3 et 5,3 M€* sont destinés au ravalement de façades ou à la rénovation de toitures (une enveloppe globalement stable par rapport à 2019). Entre 4,0 et 9,7 M€* sont débloqués en faveur des travaux d'amélioration énergétique, une enveloppe en hausse par rapport à la dernière enquête. La majorité de l'enveloppe budgétaire consacrée par les collectivités porte sur les dispositifs d'aides « généralistes » (entre 10,8 et 20,5 M€**).

* Les fourchettes de montant s'expliquent par un manque de données déclarées pour certains dispositifs. Ces manques ont été estimés par la CERC.

Entre **19 M€ et 35 M€*** d'aides mobilisées par **165 collectivités** en 2020

Des dispositifs locaux en cohérence avec les aides de l'État

57% des dispositifs recensés complètent les aides de l'**ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat).

57% des aides recensées complètent les aides de l'ANAH

Dans le détail, cela concerne 79% des aides « généralistes » et 73% des aides destinées à l'amélioration énergétique globale du logement (une proportion en hausse constante depuis les premières vagues d'enquête). En revanche, seulement 41% des aides destinées au ravalement de façades complètent les aides de l'ANAH.

26% des dispositifs **imposent une condition énergétique ou environnementale**. Ces dernières se calquent le plus souvent sur les exigences définies par l'ANAH dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux », à savoir un gain énergétique minimal de 25% pour les propriétaires occupants aux ressources très modestes, 38% pour les propriétaires occupants aux ressources modestes, et de 50% pour les propriétaires bailleurs.

Ce sont principalement les dispositifs de type « généralistes » (qui correspondent aux travaux éligibles par l'ANAH) qui sont concernés. Il est cependant important de noter que seulement 3 dispositifs en faveur du ravalement de façades intègrent une condition énergétique, alors qu'il pourrait être envisagé une isolation par l'extérieur à l'occasion de ces travaux (sauf dans les centres anciens classés).

26% des aides recensées imposent une condition énergétique

32% des dispositifs s'inscrivent dans le cadre d'un **PLAH** (Programme Local d'Amélioration de l'Habitat : OPAH, PIG, etc.). Il s'agit principalement des aides « généralistes » (70% de ces aides s'inscrivent ainsi dans un PLAH).

32% des aides recensées s'inscrivent dans un PLAH

25% des dispositifs sont **soumis à une condition de ressource** : ces dispositifs sont le plus souvent limités aux foyers modestes et très modestes, selon la définition de l'ANAH.

Il s'agit principalement des dispositifs de type « généralistes » ou visant une amélioration globale du logement, que cela soit une amélioration énergétique significative ou des travaux visant à améliorer l'accessibilité/l'autonomie. (soit les travaux éligibles aux aides de l'ANAH), Ils s'inscrivent pour les trois quarts d'entre eux dans une OPAH ou un PIG.

25% des aides recensées soumises à une condition de ressource

À l'inverse, seules 2% des aides destinées au ravalement de façades ou à la rénovation des toitures intègrent une condition de ressource.

18% des dispositifs imposent une condition sur la **qualification des entreprises** (soit 38 dispositifs), mais, dans le détail, seulement une vingtaine de ces dispositifs exigent des entreprises titulaires d'une marque **RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).

Si le ravalement des façades ne le nécessite pas forcément, le recours à une entreprise RGE est en revanche obligatoire pour pouvoir bénéficier des aides de l'État (*Crédit d'Impôt, Éco-PTZ, etc.*) en faveur de l'amélioration énergétique.

Au regard de cette réglementation, le nombre de dispositifs exigeant un recours à des entreprises RGE pour la réalisation des travaux reste donc faible.

18% des aides recensées imposent une condition de qualification

Méthodologie de l'enquête

Ce recensement des aides des collectivités en faveur de l'amélioration des logements (hors logement social) est réalisé depuis 2013. Il s'agissait en 2020 de mettre à jour les informations renseignées par les collectivités en 2019. L'ensemble des 1 005 collectivités territoriales de la région ont été contactées par courrier électronique afin de les inviter à mettre à jour les informations qu'elles avaient renseigné l'année précédente, ou à renseigner de nouveaux dispositifs d'aide.

L'ensemble des dispositifs renseignés était en vigueur en fin d'année 2020, ils peuvent avoir évolué depuis.

À noter que les dispositifs d'aides renseignés en 2019 et qui n'ont pas été mis à jour lors de cette vague d'enquête par les collectivités sont considérés comme toujours en vigueur en 2020.

Index des collectivités ayant renseigné au moins un dispositif d'aide en 2020

	Conseil Régional			
04	Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Annot Castellane Cruis	Digne-les-Bains Draix Oraison	Riez Sisteron Thoard
05	Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Abriès-Ristolas Châteaufoux Gap	Guillestre L'Argentière-la-Bessée Orpierre	Rabou Rosans Saint-Chaffrey Saint-Véran Trescléoux Veynes
06	Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Métropole Nice-Côte d'Azur Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	Biot Fontan Gilette Isola Le Bar-sur-Loup	Lucéram Menton Mougins Nice Puget-Théniers	Saorge Vence Villefranche-sur-Mer
13	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Métropole Aix-Marseille-Provence Communauté d'Agglomération Terre de Provence	Aix-en-Provence Allauch Alleins Arles Auriol Berre-l'Étang Bouc-Bel-Air Boulbon Cabannes Cabriès Ceyreste	Charlevat Coudoux Fos-sur-Mer Gardanne Gémenos Gignac-la-Nerthe Grans Gréasque Jouques La Ciotat La Fare-les-Oliviers	Lambesc Mallemort Marseille Martigues Meyreuil Noves Pelissanne Peyrolles-en-Provence Puylobier Rognonas Rousset Saint-Andiol Saint-Martin-de-Crau Salon-de-Provence Sénas Simiane-Collongue Tarascon Trets Vitrolles
83	Conseil Départemental du Var Métropole Toulon-Provence-Méditerranée Communauté d'Agglomération de la Provence Verte Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditerranée (Cavem) Communauté de Communes Provence Verdon Dracénie Provence Verdon Agglomération	Ampus Bormes-les-Mimosas Camps-la-Source Carnoules Cogolin Correns Cotignac Draguignan Esparron-de-Pallières Fayence	Hyères La Celle La Farlède La Seyne-sur-Mer La Valette-du-Var Le Lavandou Le Luc Le Val Les Adrets-de-l'Estérel Les Arcs	Lorgues Méounes-lès-Montrieux Montauroux Pontèves Pourrières Puget-sur-Argens St Antonin-du-Var Ste-Maxime St-Mandrier-sur-Mer St-Maximin-la-Ste-Baume Sanary-sur-Mer Sillans-la-Cascade Solliès-Pont Solliès-Ville Tavernes Tourrettes Tourves
84	Conseil Départemental du Vaucluse Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (Coga) Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove) Communauté de Communes des Sorgues du Comtat Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO)	Aubignan Avignon Bédoin Bollène Cabrières-d'Aigues Cadenet Camaret-sur-Aigues Cavaillon	Châteaufoux-de-Gadagne Entraigues-sur-la-Sorgue La Tour-d'Aigues Lapalud Le Thor L'Isle-sur-la-Sorgue Malaucène Malemort-du-Comtat	Mazan Mondragon Monteux Morières-lès-Avignon Mormoiron Pertuis St-Saturnin-lès-Apt St-Saturnin-lès-Avignon Sarriens Sorgues Valréas Velleron Villelaure Visan

Ce recensement se veut évolutif. Les collectivités n'ayant pas encore répondu à cette enquête ou souhaitant compléter leur réponse peuvent le faire en contactant : Jeremy FISCHER au 04 88 22 66 50 ou sur jeremy.fischer@i-carre.net

Un annuaire complet et détaillé des aides est téléchargeable gratuitement sur notre site www.cerc-paca.fr



La Cellule Économique Régionale de la Construction de Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association interprofessionnelle qui regroupe les acteurs majeurs du domaine de la construction en région.

36, Boulevard des Dames – 13002 Marseille – Tél. : 04 88 22 66 50 – Mail : cerc.paca@i-carre.net



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

